

I.CERAM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 403 064,50 euros
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges
487 597 569 R.C.S. Limoges
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS POUR LA PERIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2014 AU 31 MARS 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015, de vous présenter les comptes consolidés et de les soumettre à votre approbation.

I - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2015 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28 DU CODE DE COMMERCE

Notre Société a établi des comptes consolidés pour période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015 sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 Mode de présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation

Le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire de la république Tchéque.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Bègles (33), détenue à 75% et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.

La société I.CERAM clôture désormais ses comptes au 31 décembre (l'exercice en cours aura une durée de 15 mois). La société I.CERAM SRO est une filiale pour laquelle le Groupe I CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre. La société Limousine de Brevet est une filiale pour laquelle le Groupe I CERAM a désormais un contrôle majoritaire. Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 31 mars 2015 de l'ensemble des sociétés consolidées ont été établis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire du Groupe I.CERAM sur les trois derniers exercices s'explique notamment par des dépenses de développement préalable à la mise en production de ses nouveaux brevets. La transformation du modèle économique entrepris il y a maintenant cinq ans sur l'activité implant-orthopédique / prothèses articulaires et la mise au point des ancillaires a nécessité l'engagement de dépenses innovantes non capitalisées pesant sur l'exploitation.

Cette situation devrait perdurer pour les années à venir, mais le renforcement des fonds propres (augmentation de capital de 2 735 037€ en date du 19 décembre 2014) permet de faire face aux besoins financiers liés à notre programme de recherche et développement en vue de mettre au point et de commercialiser un implant en céramique d'Alumine poreuse capable de relarguer une substance active au cœur du squelette humain.

- Cet objectif qui positionne la société dans le traitement des infections osseuses et des métastases osseuses implique des investissements importants tant en matériels qu'en études (expérimentations animales et études cliniques) et en ressources humaines (développement, fabrication et commercialisation des nouveaux implants), et ce pour les 36 prochains mois. La société devrait percevoir au premier semestre 2016 le règlement du crédit impôt recherche relatif aux années civiles 2014 et 2015. Ce délai de règlement tardif pour l'année 2014 s'explique en raison d'une clôture d'exercice décalée par rapport à l'année civile.

1.2 Présentation des comptes consolidés au 31 mars 2015 :

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, sur l'exercice au 31 mars 2015, atteint 704 957 euros, contre 702 863 euros au 31 mars 2014, soit une progression de 0,3%.

Le résultat d'exploitation est négatif de (687 246) euros au 31 mars 2015, contre un montant négatif de (123 075) euros au 31 mars 2014.

Le résultat financier est négatif de (19 093) euros au 31 mars 2015 contre un résultat financier négatif de (23 669) euros au 31 mars 2014.

Le résultat exceptionnel est négatif de (54 513) euros au 31 mars 2015 contre un résultat exceptionnel négatif de (2 856) euros au 31 mars 2014.

Le résultat net après impôt de l'ensemble consolidé ressort négatif de (761 106) euros au 31 mars 2015 contre un résultat net négatif de (142 299) euros au 31 mars 2014.

II – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Evènements significatifs au cours du semestre clos au 31 mars 2015

Concernant la société I.CERAM, les évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

1.1 Opérations sur le capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014 a délégué au Conseil d'administration la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital pour un plafond nominal global de 20 000 000€, sur une période maximale de 26 mois. Cette délégation a été utilisée comme suit au cours de la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015 :

- En date du 15 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital par voie d'émission de 588 180 actions nouvelles d'un nominal de 0,10 €, au prix de 4,65 € par action compte tenu d'une prime d'émission de 4,55 €. Suite à cette décision, le capital social a été porté à 403 064,50 € divisé en 4 030 645 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Conformément à l'avis du CUCNC n°00-D, les frais d'émission s'élevant à 311 733 € ont été imputés à la prime d'émission. L'augmentation de capital nette des frais d'émission s'est élevée à 2 423 304 €.

1.2 Crédit d'impôt recherche :

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche de l'exercice civil clos le 31 décembre 2013 a été déposée à fin 2014 et a été remboursé en date 9 avril 2015 pour un montant de 121 499 €.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015 ne sera comptabilisé qu'après son évaluation complète, qui devrait être finalisée pour la clôture de l'exercice au 31 décembre 2015. Le crédit d'impôt recherche de l'année n ne pouvait jusqu'à présent être demandé qu'en début d'année n+2 en raison de la date de clôture décalée (septembre n+1) de la société. Ce décalage temporel est désormais annulé par la nouvelle date de clôture fixée au 31 décembre (vote de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2015) Le crédit d'impôt recherche selon nos premières estimations devrait être égal ou supérieur à 100 000 € pour chaque exercice (2014 et 2015).

1.3 Acquisitions :

- La société I.CERAM a réalisé le 19 décembre 2014, l'acquisition définitive de la marque I.CERAM qui était détenue par sa société mère Investissement Développement et ce pour un montant de 300 000€ HT.
- La société I.CERAM a par ailleurs finalisé, le 13 janvier 2015, l'acquisition définitive de 75% des parts de la société Limousine de Brevets, historiquement détentrice du brevet d'invention déposé auprès de l'INPI le 19 avril 2001, publiée sous le numéro 2 823 674 et qui concerne le développement des implants céramiques en alumine poreuse. Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 150 000€.

1.4 Subventions :

Un contrat de croissance au titre du développement de l'entreprise portant sur la période 2014-2017 a été déposé auprès du Conseil Régional du Limousin en date du 27 décembre 2013. Ce contrat de croissance portait :

- sur la prise en charge pour le recrutement du directeur de site à hauteur de 30 000€, comptabilisé en 2014,
- sur la prise en charge à hauteur de 30% d'un certain nombre d'investissements envisagés dans notre plan de développement (« Plan Ambition 2020 »).

Une réactualisation de ce contrat a eu lieu sur le premier trimestre 2015, afin de prendre en compte la mise à jour du plan de développement (et les nouveaux investissements afférents) suite à l'opération d'augmentation de capital réalisée le 15 décembre 2014 et à l'introduction en bourse sur Alternext en date du 19 décembre 2014. Des nouveaux recrutements ont été insérés dans l'assiette éligible (4 postes d'opérateurs et 2 postes de cadres). Par ailleurs, la période de couverture du projet a été étendue à l'année 2018. Les projets d'investissements ont également été mis à jour dans l'assiette éligible.

Suite à cette mise à jour, la société a obtenu en date du 29 mai 2015, l'attribution par la Commission Permanente du Conseil Régional du Limousin, d'une aide portant sur :

- Le recrutement de personnels (subvention d'un montant maximum de 84K€)
- Le développement à l'international (avance remboursable de 100K€)
- L'investissement de nouveaux matériels (subvention d'un montant maximum de 541K€)

2. Risques et incertitudes

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 2.4 « Facteurs de Risques » du Document de Présentation restent d'actualité.

3. Activité en matière de recherche et développement

Les travaux de recherche et développement ont été accélérés en continuité avec la stratégie du Groupe I.CERAM. Ainsi Les seuls frais de conseils et d'expérimentation engagés pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015 sont estimés par la direction à 158K€ et sont supérieurs de près de 34% à ceux engagés sur l'intégralité de l'exercice précédent. . Les frais globaux (conseils, investissements matériels et ressources humaines) de recherche et développement représentent environ 40% du chiffre d'affaires de la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015.

Projet de développement céramique :

Le Groupe I.CERAM projette de développer une céramique poreuse avec incorporation d'un transporteur d'antibiothérapie ou d'anti tumoraux. L'avancement du projet se fait sous le contrôle d'un comité scientifique dont les réunions mensuelles se sont tenues régulièrement, et ce durant toute la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015.

Les expérimentations animales (sur lapins) concernant les céramiques poreuses chargées d'anti-infectieux ont débuté et sont conformes au calendrier défini dans le document de présentation pour l'introduction sur le marché Alternext

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

I.CERAM entend poursuivre le développement de son réseau commercial en France :

- Septembre 2015 : recrutement d'un commercial pour l'Aquitaine,
- Décembre 2015 : recrutement d'un commercial pour Midi-Pyrénées.

Le développement commercial se poursuit par ailleurs à l'international :

- Les premières implantations de la prothèse totale de cheville Akile en l'Angleterre ont eu lieu au cours du premier semestre 2015. C'est le Docteur Pinak Ray, au sein du « Barnet and Chase Farm Hospital » situé dans les quartiers d'Enfield et de Barnet de Londres qui a réalisé la première pose, le 23 avril 2015. Le développement commercial va se poursuivre avec le partenaire commercial local (la société Lavender Medical) par la mise à disposition d'ancillaires complémentaires et l'organisation d'ateliers de démonstration auprès des chirurgiens orthopédistes anglais.
- Les discussions sont en cours avec un potentiel partenaire en Turquie pour la commercialisation de la prothèse de cheville Akile dans ce pays.
- Les relations commerciales se poursuivent en république tchèque, en Italie et au Costa Rica.
- La société s'est fixée pour objectif d'exposer sa gamme d'implants au congrès Médica à Düsseldorf en novembre 2015. Cela devrait contribuer à un renforcement de la présence des implants I.CERAM dans des zones géographiques aujourd'hui non couvertes.

III - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément au dépôt du contrat de croissance effectué auprès du Conseil Régional du Limousin, la société s'est vue attribuer par la Commission Permanente du Conseil Régional du Limousin, en date du 29 mai 2015 :

- 541 725 € de subvention en vue de l'acquisition de matériels de production et de R&D,
- 84 000€ de subvention en vue du recrutement de quatre opérateurs et de deux cadres,
- 100 000€ d'avance remboursable en vue de son développement international.

Par ailleurs, la communication sur la première pose d'un sternum en céramique Céramil, réalisée au CHU de Limoges par le Docteur François Bertin en date du 19 mars 2015, a été faite le 23 juin 2015. Cet implant a été posé sur une patiente atteinte d'un cancer radio-induit suite aux traitements primaires de deux cancers du sein apparus quelques années auparavant. Deux nouvelles implantations sont envisagées avec le CHU de limoges dans les prochains mois.

V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

1. Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 mars 2015 :

Au 31 mars 2015	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote	% de droits de vote
Investissement Développement	3 000 000	74,43%	3 000 000	74,43%
Investisseurs institutionnels et particuliers	1 030 645	25,57%	442 465	25,57%
Total	4 030 645	100%	4 030 645	100%

Pour rappel, les droits de vote double ont été introduits lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations

sur le marché régulé Alternext NYSE Euronext à Paris des actions I.CERAM, admission qui a été réalisée le 19 décembre 2014.

2. Actionnariat des salariés

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

3. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant

4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Vous trouverez joint en **Annexe 2** à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

VI – INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Liste des mandats

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

2. Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur le marché Alternext.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Limoges

Le 30 juillet 2015

André Kerisit

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES

PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DURÉE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
André Kerisit, 51 ans	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Président du Conseil d'administration	Gérant de la société Investissement Développement
Xale Finance dont l'administrateur délégué est Alain Vassal, 64 ans	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
Christophe Durivault, 37 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
Guy Viel, 73 ans	Première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
Viviane Neiter, 58 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	<u>Mandats en cours ;</u> Sociétés cotées : Administrateur de Dolphin Intégration SA depuis janvier 2005 Administrateur de Prodware S.A depuis juin 2010 Administrateur de Spir Communication SA depuis juin 2014 Administrateur de Vêt Affairs S.A. depuis juin 2012 <u>Associations :</u>

			Administrateur de Reims Management School Administrateur de l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public) Administrateur de Champagne-Ardenne à Paris 2030 Secrétaire de l'Association Edgar Faure Présidente de Champagne-Ardenne Place Financière <u>Mandats échus</u> Sociétés cotées : Kertel jusqu'en septembre 2010 Zeta Biotech jusqu'en décembre 2009
Philippe Dupeyré, 61 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Jusqu'en janvier 2014 : Responsable au sein de Vallourec pour la conformité et Responsable de la déontologie au niveau du Groupe pour les opérations sur titres de la société
Bertrand Buguet, 46 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 (à compter du 1 ^{er} janvier 2015) Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandate
Sabrina Kerisit	Première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : démission de son mandat en date du 17 décembre 2014	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 mars 2015

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 18 septembre 2014 a délégué au conseil d'administration sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance (11 ^{ème} résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 180 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance (12 ^{ème} résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (13 ^{ème} résolution)	26 mois	20% du capital par an. Imputation sur le plafond global.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance au profit de catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (14 ^{ème} résolution)	26 mois	Plafond nominal 100 000 euros pour les augmentations de capital 12 000 000 euros pour l'émission de titres de créance. Imputation sur le plafond global.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfice ou autres dont la capitalisation serait admise (15 ^{ème} résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Possibilité accordée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (16 ^{ème} résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions réservées aux dirigeants et aux salariés de la Société et de ses filiales (19 ^{ème} résolution)	38 mois	Imputation sur le plafond global.

Il est précisé que dans le cadre du placement privé réalisé le 15 décembre 2014, seule la délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (13ème résolution) a été mise en œuvre. Le montant utilisé a été de 588 180 actions nouvelles de 0,10 euros de valeur nominale, soit une augmentation de capital de 58 818 euros de valeur nominale.